

## LE FONDS DE PENSION (1969) DES ASSEMBLÉES DE LA PENTECÔTE DU CANADA

**\*\*\* À communiquer à votre département des Ressources Humaines\*\*\***

### **FIN D'ANNÉE :**

#### ÉTABLISSEMENT DES T4 :

Case 20 : mettre le montant des cotisations de l'employé pour l'année.

Case 52 : mettre le montant total des cotisations pour l'année, employé et employeur confondues.

Case 50 : mettre le numéro d'enregistrement du fonds de pension - 0354480.

Note : Les contributions au Fonds ne sont pas traitées comme un REER. Les contributions de l'employeur au Fonds de retraite ne doivent pas être ajoutées à la rémunération brute reportée à la case 14

Veuillez noter que toutes les cotisations au fonds de pension doivent être envoyées avant le 31 décembre (date du timbre faisant foi). Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être comptabilisées dans les contributions d'année en cours.

### **COTISATIONS DEMANDÉES AUX MEMBRES :**

Le contribution minimum est 2,5 % pendant les deux premières années de l'adhésion. Cette cotisation sera augmentée à 4 % pendant la troisième et la quatrième année pour être ensuite augmentée à 5 % au début de la cinquième année et pour toutes les années suivantes d'adhésion dans le fonds de pension. Le taux de cotisation maximum de 10 % sera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le taux de cotisation réel, dans le cadre de ces paramètres, est à déterminer entre l'employé et l'employeur.

Les cotisations des employés doivent être déduites du salaire. L'employeur devra verser une contrepartie égale à ce montant et ensuite :

- a) envoyer un chèque aux APDC dans les 30 jours pour les contributions déduites de la paie ;  
ou
- b) s'inscrire pour participer à la remise en ligne (contacter Janice Chiu à [janice.chiu@paoc.org](mailto:janice.chiu@paoc.org)).

### **CESSATION D'EMPLOI :**

Il est essentiel que nous soyons informés du licenciement ou de la fin de contrat de toute personne employée par vous, qui ne dispose pas de lettres d'accréditations. Merci de nous communiquer en même temps que cette information, l'adresse actuelle ainsi que la date de licenciement ou de fin de contrat.

## **POUR TOUTE INFORMATION :**

Pour des questions générales au sujet du fonds de pension, des précisions sur les informations données ci-dessus, ou pour adhérer au fonds de pension, veuillez contacter :

Département des Fonds de Pension  
Les Assemblées de la Pentecôte du Canada  
2450 Milltower Court  
Mississauga, ON L5N 5Z6

Téléphone : 905-542-7400  
Fax : 905-542-7313  
Courriel : [pensioninfo@paoc.org](mailto:pensioninfo@paoc.org)

Veuillez contacter Les Fonds de Pension Centre d' Appels pour toutes les questions relatives à une cessation de contrat ou à la retraite :

Téléphone : Numéro sans frais - 1-866-877-8481 ou appel local 416-542-7400  
Courriel : [pensioninfo@paoc.org](mailto:pensioninfo@paoc.org)